

Autres dénominations : Diagnosticteur en performance énergétique / Diagnosticqueuse en performance énergétique

Présentation du métier

Le diagnosticteur immobilier / La diagnosticqueuse immobilière effectue les contrôles techniques et sanitaires d'un bien immobilier avant sa transaction : amiante, plomb, assainissement, termites, gaz et mesurage.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible à partir d'un diplôme de niveau Bac (Bac professionnel, Brevet de Technicien, ...) dans le secteur du bâtiment complété par une expérience professionnelle.

Un agrément (de catégorie A à E) délivré par le ministère de l'Équipement est requis.

Compétences professionnelles

- Analyser et prévenir des risques
- Analyser les documents techniques du bâtiment
- Concevoir des consignes, des procédures, des actions de prévention
- Délivrer un certificat ou une attestation de contrôle
- Diagnostiquer l'état de produits, de matériaux ou de constructions (conservation, dégradation etc.)
- Localiser les éléments à contrôler sur un site
- Normes de la construction
- Pathologies du bâtiment
- Procéder à un diagnostic amiante
- Procéder à un diagnostic plomb
- Propriétés des matériaux de construction
- Réaliser des mesures de locaux et les calculs de surfaces
- Réaliser les prélèvements d'échantillons, les mesures d'eau, d'air, de poussières et analyser les résultats
- Réaliser un dossier de contrôle technique
- Structurer, synthétiser des informations

Savoir-être professionnels

- Avoir le sens du service
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve d'engagement
- Prendre des initiatives et être force de propositions
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- Travailler en équipe

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME F1103 - Contrôle et diagnostic technique du bâtiment](#).